

CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES-LE-SEC

SEANCE DU 12 AVRIL 2014

COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le douze avril à 10 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du sept avril deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric DELVAUX, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Eric DELVAUX, Jean SEURON (procuration de Nicole BETREMA), Philippe HAYE, Anne-Marie CARPENTIER (procuration de Carine HASSELIN), Claude REGNIEZ, Vincent MUYS, Ludovic BLIMER, Rebecca CARNELOS, Sophie TISON (procuration d'Isabelle NORTIER), Christine LE PESSEC, Jean-Yves VANDERSCHILT, Olivier COLEAU.

Absent(es) excusé(es) :

Mmes Nicole BETREMA (procuration à Jean SEURON), Carine HASSELIN (procuration à Anne-Marie CARPENTIER), Isabelle NORTIER (procuration à Sophie TISON).

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie CARPENTIER.

Monsieur le Maire propose au Conseil l'ajout d'un point supplémentaire : Fixation du seuil d'abandon des poursuites directes.

A l'unanimité, le Conseil accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu de la séance du 30 mars 2014, qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller et sollicite les remarques éventuelles.

M. COLEAU indique que sa demande formulée au cours de la séance du 30 mars, d'une présentation du projet éolien par les sociétés porteuses, ne figure pas au compte rendu.

La présente mention tient lieu de rectification.

Madame LE PESSEC souhaite revenir sur sa question relative à la participation des conseillers de l'opposition aux commissions municipales, à laquelle Monsieur le Maire avait répondu favorablement.

Elle souhaite obtenir communication des textes s'appliquant à la composition des commissions municipales.

La composition des commissions municipales doit être effectuée en application de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En l'absence d'autre remarque, le compte-rendu de la séance du 30 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. FIXATION DU SEUIL D'ABANDON DES POURSUITES DIRECTES

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil une lettre du 11 avril 2014, par laquelle Mme FREVILLE, perceptrice, sollicite une délibération par laquelle le Conseil l'autorise à ne pas effectuer de poursuite en-deçà d'un seuil de produits à recouvrir.

Madame le perceptrice conseille également de fixer ce seuil à 30 euros, de manière à garantir la couverture systématique des frais générés par l'action forcée en recouvrement.

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le conseil fixe à 30 euros le seuil en-deçà duquel il autorise Madame la perceptrice à ne pas engager de poursuites aux fins de recouvrement.

2. COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil les comptes de gestion de Madame la perceptrice. Il rappelle que ces documents retracent les mouvements comptables enregistrés par la perception pour la commune.

Ces comptes de gestion s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

➤ Section de fonctionnement

Dépenses		
Chap.	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	306 304,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	450 282,18
014	Atténuations de produits	1 557,00
65	Autres charges de gestion courante	125 750,61
66	Charges financières	35 897,31
67	Charges exceptionnelles	59 523,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 746,18
Total dépenses de fonctionnement		994 060,37

Recettes		
Chap.	Désignation	Réalisé
013	Atténuations de charges	24 219,45
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	24 453,19
73	Impôts et taxes	671 061,52
74	Dotations, subventions et participations	246 972,08
75	Autres produits de gestion courante	25 271,77
77	Produits exceptionnels	8 515,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 905,40
002	Excédent de fonctionnement reporté	
Recettes nettes de fonctionnement		1 008 399,05
002	Excédent de fonctionnement reporté	98 225,39
Total recettes de fonctionnement		1 106 624,44

Résultat section de fonctionnement	112 564,07
---	-------------------

➤ Section d'investissement

Dépenses		
Chap.	Désignation	Réalisé
16	Emprunts et dettes assimilés	45 304,69
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	12 579,33
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	514 463,44
23	Immobilisations en cours	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 905,40
Total dépenses d'investissement		580 252,86

Recettes		
Chap.	Désignation	Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 638,75
13	Subventions d'investissement reçues	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
21	Immobilisations corporelles	319 271,54
001	Excédent d'investissement reporté	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 746,18
Recettes nettes d'investissement		388 656,47
001	Excédent d'investissement reporté	401 728,34
Total recettes d'investissement		790 384,81

Résultat section d'investissement	210 131,95
--	-------------------

BUDGET ANNEXE COMMERCES

➤ Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chap.	Désignation	Réalisé	Chap.	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	17 003,18	77	Produits exceptionnels	59 500,00
66	Charges financières	34 098,50			
Total dépenses de fonctionnement		51 101,68	Total recettes de fonctionnement		59 500,00

Résultat section de fonctionnement	8 398,32
---	-----------------

➤ Section d'investissement

Dépenses		
Chap.	Désignation	Réalisé
16	Emprunts et dettes assimilés	66 666,68
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	
20	Immobilisations incorporelles	48 047,76
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	778 942,45
23	Immobilisations en cours	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Total dépenses d'investissement		893 656,89

Recettes		
Chap.	Désignation	Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement reçues	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	
18	Compte de liaison	
21	Immobilisations corporelles	
001	Excédent d'investissement reporté	
021	Virement de la section de fonctionnement	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Recettes nettes d'investissement		100 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	973 214,70
Total recettes d'investissement		1 073 214,70

Résultat section d'investissement	179 557,81
--	-------------------

RESULTAT AGREGÉ

Résultat agrégé	Résultat de clôture - exercice 2013		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	112 564,07	210 131,95	322 696,02
Budget annexe Commerces	8 398,32	179 557,81	187 956,13
TOTAL	120 962,39	389 689,76	510 652,15

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil municipal :

Par 12 voix Pour et 3 Abstentions (Mme LE PESSEC, MM. VANDERSCHILT, COLEAU), le compte de gestion du budget principal et le compte de gestion du budget annexe de l'année 2013, de Madame la perceptrice sont approuvés.

3. COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte administratif de l'exercice écoulé :

BUDGET PRINCIPAL

➤ Section de fonctionnement

Dépenses		
Chap.	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	306 304,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	450 282,18
014	Atténuations de produits	1 557,00
65	Autres charges de gestion courante	125 750,61
66	Charges financières	35 897,31
67	Charges exceptionnelles	59 523,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 746,18
Total dépenses de fonctionnement		994 060,37

Recettes		
Chap.	Désignation	Réalisé
013	Atténuations de charges	24 219,45
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	24 453,19
73	Impôts et taxes	671 061,52
74	Dotations, subventions et participations	246 972,08
75	Autres produits de gestion courante	25 271,77
77	Produits exceptionnels	8 515,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 905,40
002	Excédent de fonctionnement reporté	
Recettes nettes de fonctionnement		1 008 399,05
002	Excédent de fonctionnement reporté	98 225,39
Total recettes de fonctionnement		1 106 624,44

Résultat section de fonctionnement	112 564,07
---	-------------------

➤ **Section d'investissement**

Dépenses			
<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	45 304,69	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	12 579,33	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	
21	Immobilisations corporelles	514 463,44	
23	Immobilisations en cours	0,00	259 574,26
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 905,40	
Total dépenses d'investissement		580 252,86	259 574,26

Recettes			
<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 638,75	
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	5 529,25
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	100 000,00
138	Autres subv, d'quipement non-transférables		50 980,96
21	Immobilisations corporelles	319 271,54	
001	Excédent d'investissement reporté		
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	50 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 746,18	
Recettes nettes d'investissement		388 656,47	206 510,21
001	Excédent d'investissement reporté	401 728,34	
Total recettes d'investissement		790 384,81	

Résultat section d'investissement	210 131,95
--	-------------------

BUDGET ANNEXE COMMERCES

➤ Section de fonctionnement

Dépenses		
Chap.	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	17 003,18
66	Charges financières	34 098,50
Total dépenses de fonctionnement		51 101,68

Recettes		
Chap.	Désignation	Réalisé
77	Produits exceptionnels	59 500,00
Total recettes de fonctionnement		59 500,00

Résultat section de fonctionnement	8 398,32
---	-----------------

➤ Section d'investissement

Dépenses			
Chap.	Désignation	Réalisé	Restes à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilés	66 666,68	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)		
20	Immobilisations incorporelles	48 047,76	11 491,12
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	778 942,45	368 128,16
23	Immobilisations en cours	0,00	3 114,85
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
Total dépenses d'investissement		893 656,89	382 734,13

Recettes			
Chap.	Désignation	Réalisé	Restes à réaliser
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement reçues	100 000,00	100 000,00
Recettes nettes d'investissement		100 000,00	100 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	973 214,70	
Total recettes d'investissement		1 073 214,70	

Résultat section d'investissement	179 557,81
--	-------------------

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur Jean SEURON prend la Présidence de la séance.

M. COLEAU émet une question et une remarque :

Il demande si l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires, bien que non-obligatoire, sera ou non organisé préalablement au vote des prochains budgets.

M. COLEAU est invité à reformuler sa question en présence du Maire.

M. COLEAU revient sur la sollicitation qu'il a émise aux fins de consultation des documents budgétaires, estimant que son droit d'information n'a pas été respecté.

Ce point est traité en questions diverses.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur SEURON fait procéder au vote.

Décision du Conseil municipal :

Par 11 voix Pour et 3 abstentions (Mme LE PESSEC, MM. VANDERSCHILT, COLEAU), le Conseil approuve le compte administratif du budget principal et le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2013.

4. AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Il propose d'affecter les résultats comme suit :

➤ **Budget principal :**

- Excédent de fonctionnement :	112.564,07 euros
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	112.564,07 euros
- Affectation en investissement (1068) :	0,00 euros

➤ **Budget annexe commerces :**

- Excédent de fonctionnement :	8.398,32 euros
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	8.398,32 euros
- Affectation en investissement (1068) :	0,00 euros

Le report intégral des résultats en fonctionnement se justifie par la nécessité d'équilibrer la section d'investissement du budget annexe commerces, en fin d'opération, par un virement de crédits émanant de la section de fonctionnement du budget principal.

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil municipal :

Par 12 voix Pour et 3 abstentions (Mme LE PESSEC, MM. VANDERSCHILT, COLEAU), le Conseil approuve l'affectation des résultats du budget principal et l'affectation des résultats du budget annexe commerces.

5. TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur le Maire propose de maintenir à niveau constant les taux de fiscalité directe locale, soit :

- Taxe d'habitation : 17,56%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,73 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 78,39 %

Pour un produit fiscal attendu de 397.959,00 euros.

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil approuve les taux d'imposition proposés.

6. BUDGETS PRIMITIFS

Monsieur le Maire propose les budgets primitifs de l'exercice 2014 comme suit :

Dépenses		
<i>Chap./ opération</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	154 057,90
21	Immobilisations corporelles	277 282,99
100	<i>Aménagement école</i>	<i>12 708,73</i>
105	<i>Rhéhabilitation école HQE</i>	<i>235 000,00</i>
30	<i>Aménagement trottoirs - Voirie</i>	<i>13 594,76</i>
80	<i>Aménagement de la Morquenne</i>	<i>9 479,50</i>
801	<i>Local pêche</i>	<i>1 500,00</i>
NI	<i>Opération non-individualisée</i>	<i>5 000,00</i>
23	Immobilisations en cours	3 000,00
24	<i>Eglise</i>	<i>3 000,00</i>
Dépenses d'investissement cumulées		434 340,89

Recettes		
<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>
10	Dotations, fonds divers et reserves	9 222,13
13	Subventions d'investissement reçues	64 986,81
16	Emprunts et dettes assimilés	100 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00
Total recettes d'investissement		224 208,94
001	Excédent d'investissement reporté	210 131,95
Recettes d'investissement cumulées		434 340,89

Dépenses		
Chap. /Articles	Désignation	Total Budget
011	Charges à caractère général	289 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	470 000,00
014	Atténuations de produits	1 600,00
65	Autres charges de gestion courante	285 427,42
66	Charges financières	36 000,00
67	Charges exceptionnelles	20,00
Dépenses de fonctionnement cumulées		1 082 397,42

Recettes		
Chap.	Désignation	Total Budget
013	Atténuations de charges	23 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	23 000,00
73	Impôts et taxes	662 891,35
74	Dotations, subventions et participations	233 942,00
75	Autres produits de gestion courante	24 000,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00
Total recettes de fonctionnement		969 833,35
002	Excédent de fonctionnement reporté	112 564,07
Recettes de fonctionnement cumulées		1 082 397,42

BUDGET ANNEXE COMMERCES

Dépenses		
Chap.	Désignation	Montants
16	Emprunts et dettes assimilés	67 000,00
20	Immobilisations incorporelles	11 491,12
21	Immobilisations corporelles	368 128,16
23	Immobilisations en cours	3 114,85
Dépenses d'investissement cumulées		449 734,13

Recettes		
Chap.	Désignation	Montants
13	Subventions d'investissement reçues	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	179 557,81
021	Virement de la section de fonctionnement	170 176,32
Recettes d'investissement cumulées		449 734,13

Dépenses		
Chap.	Désignation	Montants
011	Charges à caractère général	18 500,00
66	Charges financières	36 010,00
023	Virement à la section d'investissement	170 176,32
Dépenses de fonctionnement cumulées		224 686,32

Recettes		
Chap.	Désignation	Montants
74	Dotations, subventions et participations	185 927,42
75	Autres produits de gestion courante	30 360,58
002	Excédent de fonctionnement reporté	8 398,32
Recettes de fonctionnement cumulées		224 686,32

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil municipal :

Par 12 voix Pour et 3 abstentions, le Conseil adopte les budgets primitifs 2014 du budget principal et du budget annexe commerces.

7. INVESTISSEMENT : DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une délibération du 1^{er} février 2014, par laquelle une demande de subvention a été déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en réponse à un appel à projets d'investissements.

Le programme d'investissements proposé se limite à la mise aux normes des locaux destinés à accueillir les activités périscolaires et extrascolaires et à dégager une première dotation en matériel pour le service qui sera créé à cet effet.

Outre le financement de la CAF, une partie du programme d'investissements (réhabilitation de l'ancienne salle informatique) est également éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), enveloppe d'Etat dont la décision relève de Monsieur le Sous-préfet.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de solliciter ce financement au titre de la DETR conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Taux	Montants
Réhabilitation ancienne salle informatique	8 482,78	CAF	40%	3 393,11
		Etat :		
		DETR	40%	3 393,11
		Commune	20%	1 696,56
TOTAL	8 482,78	TOTAL		8 482,78

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le programme d'investissements et le plan de financement prévisionnel
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les engagements et accomplir toutes les démarches y afférent.

8. COMPOSITION DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire sollicite les conseillers volontaires et le vote du Conseil pour composer différentes commissions.

Décision du Conseil :

Vu les candidatures exprimées pour la composition des différentes commissions, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Composent la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires	Suppléants
M. Eric DELVAUX, Maire	
Claude REGNIEZ	Jean SEURON
Vincent MUYS	Ludovic BLIMER
Olivier COLEAU	Jean-Yves VANDERSCHILT

Composent la commission Aménagement :

Jean SEURON, Ludovic BLIMER, Vincent MUYS, Claude REGNIEZ, Isabelle NORTIER, Jean-Yves VANDERSCHILT.

Composent la commission Vie scolaire et culturelle :

Nicole BETREMA, Anne-Marie CARPENTIER, Sophie TISON, Claude REGNIEZ, Carine HASSELIN, Christine LE PESSEC.

Composent la commission Vie sociale :

Philippe HAYE, Isabelle NORTIER, Carine HASSELIN, Rebecca CARNELOS, Anne-Marie CARPENTIER, Ludovic BLIMER, Christine LE PESSEC.

9. DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

Monsieur le Maire sollicite les conseillers volontaires et le vote du Conseil pour désigner les délégués au sein des EPCI.

Décision du Conseil :

Vu les candidatures exprimées pour la composition des différentes commissions, le Conseil municipal désigne :

Délégués au sein du SIDEGAV :

Titulaires	Suppléant
Philippe HAYE	Anne-Marie CARPENTIER
Olivier COLEAU	

Délégués au sein du syndicat intercommunal d'assainissement :

Titulaires	Suppléants
Claude REGNIEZ	Vincent MUYS
Jean SEURON	Christine LE PESSEC

Délégué au sein du SIDEN :

Jean-Yves VANDERSCHILT.

10. INDEMNITES

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer les indemnités respectives du Maire et des Adjoint comme suit :

- Maire : 21,5% de l'indice 1015
- Adjoints au Maire : 8,75% de l'indice 1015

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire relative aux indemnités.

11. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Afin d'optimiser l'efficacité de l'action municipale, Monsieur le Maire demande au Conseil de lui déléguer, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les attributions suivantes, dont il devra rendre compte au Conseil municipal :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil accorde à Monsieur le Maire l'ensemble des délégations sollicitées.

12. QUESTIONS DIVERSES

- **Communication des documents budgétaires**

Monsieur le Maire revient sur les récents e-mails envoyés par les conseillers de l'opposition à l'ensemble des conseillers municipaux, relatifs à la communication des documents budgétaires, dans lesquels ceux-ci déplorent notamment que leur droit à l'information n'aurait pas été respecté.

Or, en la matière, s'il est vrai que les conseillers disposent d'un droit à l'information :

- le délai de 3 jours francs ne s'applique qu'aux convocations et cette disposition a été respectée ;
- l'obligation de communication d'un dossier sur les points inscrits à l'ordre du jour ne s'applique qu'aux communes de plus de 3500 habitants : cette obligation ne s'applique donc pas à la commune d'Avesnes-le-Sec ;
- à notre connaissance, les lois et règlements ne prescrivent aucun délai pour la communication des documents budgétaires.

Ainsi, la mise à disposition pour consultation des documents budgétaires en Mairie a été effectuée dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Au surplus, l'échéance prescrite pour le vote du budget a été reportée, pour cette année 2014, au 30 avril et non au 15, ce qui est toutefois le cas en règle générale.

- **Projet éolien**

Comme il s'y était engagé, Monsieur le Maire apporte la réponse aux questions relatives à ce dossier, posées au cours de la séance du 30 mars.

Pour mémoire, le Maire rappelle ci-après le contenu de l'unique décision du Conseil relative à ce dossier, en date du 30 novembre 2012 :

Décision du Conseil municipal :

Par 9 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. POULAIN par procuration) et 3 voix CONTRE (Mmes LE PESSEC, D'AMICO, PLACIDE), le Conseil :

- *Emet un avis de principe favorable à la réalisation d'un projet éolien sur la commune d'Avesnes-le-Sec*
- *Emet un avis favorable à la poursuite des études relatives à ce projet*
- *Donne mandat à Monsieur le Maire pour la réalisation de toutes les formalités administratives nécessaires dans le cadre de ces études.*

Il apparaît clairement que le Conseil s'est borné explicitement à une décision de principe favorable, la décision définitive ne portant que sur la poursuite des études.

Les accusations en irréversibilité de la décision du Conseil municipal s'en trouvent, de fait, infondées.

En outre, les lettres de réponse à un requérant dont le Maire a été destinataire en copie, émanant de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et de Monsieur le Sous-préfet, abondent en ce sens et précisent également qu'une consultation de la population à ce stade serait prématurée, le résultat des études n'étant pas encore connu.

Enfin, pour répondre à la question de M. COLEAU sur les retombées financières, Monsieur le Maire indique que les annonces de la société WPD n'engagent qu'elle-même et que la municipalité n'a actuellement pas de connaissance précise des revenus qu'elle en percevrait le cas échéant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,



Eric DELVAUX.

CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES-LE-SEC

SEANCE DU 12 AVRIL 2014

COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le douze avril à 10 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du sept avril deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric DELVAUX, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Eric DELVAUX, Jean SEURON (procuration de Nicole BETREMA), Philippe HAYE, Anne-Marie CARPENTIER (procuration de Carine HASSELIN), Claude REGNIEZ, Vincent MUYS, Ludovic BLIMER, Rebecca CARNELOS, Sophie TISON (procuration d'Isabelle NORTIER), Christine LE PESSEC, Jean-Yves VANDERSCHILT, Olivier COLEAU.

Absent(es) excusé(es) :

Mmes Nicole BETREMA (procuration à Jean SEURON), Carine HASSELIN (procuration à Anne-Marie CARPENTIER), Isabelle NORTIER (procuration à Sophie TISON).

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie CARPENTIER.

Monsieur le Maire propose au Conseil l'ajout d'un point supplémentaire : Fixation du seuil d'abandon des poursuites directes.

A l'unanimité, le Conseil accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu de la séance du 30 mars 2014, qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller et sollicite les remarques éventuelles.

M. COLEAU indique que sa demande formulée au cours de la séance du 30 mars, d'une présentation du projet éolien par les sociétés porteuses, ne figure pas au compte rendu.

La présente mention tient lieu de rectification.

Madame LE PESSEC souhaite revenir sur sa question relative à la participation des conseillers de l'opposition aux commissions municipales, à laquelle Monsieur le Maire avait répondu favorablement.

Elle souhaite obtenir communication des textes s'appliquant à la composition des commissions municipales.

La composition des commissions municipales doit être effectuée en application de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En l'absence d'autre remarque, le compte-rendu de la séance du 30 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. FIXATION DU SEUIL D'ABANDON DES POURSUITES DIRECTES

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil une lettre du 11 avril 2014, par laquelle Mme FREVILLE, perceptrice, sollicite une délibération par laquelle le Conseil l'autorise à ne pas effectuer de poursuite en-deçà d'un seuil de produits à recouvrir.

Madame le perceptrice conseille également de fixer ce seuil à 30 euros, de manière à garantir la couverture systématique des frais générés par l'action forcée en recouvrement.

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le conseil fixe à 30 euros le seuil en-deçà duquel il autorise Madame la perceptrice à ne pas engager de poursuites aux fins de recouvrement.

2. COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil les comptes de gestion de Madame la perceptrice. Il rappelle que ces documents retracent les mouvements comptables enregistrés par la perception pour la commune.

Ces comptes de gestion s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

➤ Section de fonctionnement

Dépenses		
Chap.	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	306 304,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	450 282,18
014	Atténuations de produits	1 557,00
65	Autres charges de gestion courante	125 750,61
66	Charges financières	35 897,31
67	Charges exceptionnelles	59 523,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 746,18
Total dépenses de fonctionnement		994 060,37

Recettes		
Chap.	Désignation	Réalisé
013	Atténuations de charges	24 219,45
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	24 453,19
73	Impôts et taxes	671 061,52
74	Dotations, subventions et participations	246 972,08
75	Autres produits de gestion courante	25 271,77
77	Produits exceptionnels	8 515,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 905,40
002	Excédent de fonctionnement reporté	
Recettes nettes de fonctionnement		1 008 399,05
002	Excédent de fonctionnement reporté	98 225,39
Total recettes de fonctionnement		1 106 624,44

Résultat section de fonctionnement	112 564,07
---	-------------------

➤ Section d'investissement

Dépenses		
Chap.	Désignation	Réalisé
16	Emprunts et dettes assimilés	45 304,69
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	12 579,33
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	514 463,44
23	Immobilisations en cours	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 905,40
Total dépenses d'investissement		580 252,86

Recettes		
Chap.	Désignation	Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 638,75
13	Subventions d'investissement reçues	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
21	Immobilisations corporelles	319 271,54
001	Excédent d'investissement reporté	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 746,18
Recettes nettes d'investissement		388 656,47
001	Excédent d'investissement reporté	401 728,34
Total recettes d'investissement		790 384,81

Résultat section d'investissement	210 131,95
--	-------------------

BUDGET ANNEXE COMMERCES

➤ Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chap.	Désignation	Réalisé	Chap.	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	17 003,18	77	Produits exceptionnels	59 500,00
66	Charges financières	34 098,50			
Total dépenses de fonctionnement		51 101,68	Total recettes de fonctionnement		59 500,00

Résultat section de fonctionnement	8 398,32
---	-----------------

➤ Section d'investissement

Dépenses		
Chap.	Désignation	Réalisé
16	Emprunts et dettes assimilés	66 666,68
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	
20	Immobilisations incorporelles	48 047,76
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	778 942,45
23	Immobilisations en cours	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Total dépenses d'investissement		893 656,89

Recettes		
Chap.	Désignation	Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement reçues	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	
18	Compte de liaison	
21	Immobilisations corporelles	
001	Excédent d'investissement reporté	
021	Virement de la section de fonctionnement	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Recettes nettes d'investissement		100 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	973 214,70
Total recettes d'investissement		1 073 214,70

Résultat section d'investissement	179 557,81
--	-------------------

RESULTAT AGREGÉ

Résultat agrégé	Résultat de clôture - exercice 2013		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	112 564,07	210 131,95	322 696,02
Budget annexe Commerces	8 398,32	179 557,81	187 956,13
TOTAL	120 962,39	389 689,76	510 652,15

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil municipal :

Par 12 voix Pour et 3 Abstentions (Mme LE PESSEC, MM. VANDERSCHILT, COLEAU), le compte de gestion du budget principal et le compte de gestion du budget annexe de l'année 2013, de Madame la perceptrice sont approuvés.

3. COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte administratif de l'exercice écoulé :

BUDGET PRINCIPAL

➤ Section de fonctionnement

Dépenses		
Chap.	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	306 304,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	450 282,18
014	Atténuations de produits	1 557,00
65	Autres charges de gestion courante	125 750,61
66	Charges financières	35 897,31
67	Charges exceptionnelles	59 523,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 746,18
	Total dépenses de fonctionnement	994 060,37

Recettes		
Chap.	Désignation	Réalisé
013	Atténuations de charges	24 219,45
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	24 453,19
73	Impôts et taxes	671 061,52
74	Dotations, subventions et participations	246 972,08
75	Autres produits de gestion courante	25 271,77
77	Produits exceptionnels	8 515,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 905,40
002	Excédent de fonctionnement reporté	
	Recettes nettes de fonctionnement	1 008 399,05
002	Excédent de fonctionnement reporté	98 225,39
	Total recettes de fonctionnement	1 106 624,44

Résultat section de fonctionnement	112 564,07
---	-------------------

➤ **Section d'investissement**

Dépenses			
<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	45 304,69	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	12 579,33	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	
21	Immobilisations corporelles	514 463,44	
23	Immobilisations en cours	0,00	259 574,26
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 905,40	
Total dépenses d'investissement		580 252,86	259 574,26

Recettes			
<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 638,75	
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	5 529,25
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	100 000,00
138	Autres subv, d'quipement non-transférables		50 980,96
21	Immobilisations corporelles	319 271,54	
001	Excédent d'investissement reporté		
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	50 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 746,18	
Recettes nettes d'investissement		388 656,47	206 510,21
001	Excédent d'investissement reporté	401 728,34	
Total recettes d'investissement		790 384,81	

Résultat section d'investissement	210 131,95
--	-------------------

BUDGET ANNEXE COMMERCES

➤ Section de fonctionnement

Dépenses		
Chap.	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	17 003,18
66	Charges financières	34 098,50
Total dépenses de fonctionnement		51 101,68

Recettes		
Chap.	Désignation	Réalisé
77	Produits exceptionnels	59 500,00
Total recettes de fonctionnement		59 500,00

Résultat section de fonctionnement	8 398,32
---	-----------------

➤ Section d'investissement

Dépenses			
Chap.	Désignation	Réalisé	Restes à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilés	66 666,68	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)		
20	Immobilisations incorporelles	48 047,76	11 491,12
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	778 942,45	368 128,16
23	Immobilisations en cours	0,00	3 114,85
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
Total dépenses d'investissement		893 656,89	382 734,13

Recettes			
Chap.	Désignation	Réalisé	Restes à réaliser
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement reçues	100 000,00	100 000,00
Recettes nettes d'investissement		100 000,00	100 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	973 214,70	
Total recettes d'investissement		1 073 214,70	

Résultat section d'investissement	179 557,81
--	-------------------

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur Jean SEURON prend la Présidence de la séance.

M. COLEAU émet une question et une remarque :

Il demande si l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires, bien que non-obligatoire, sera ou non organisé préalablement au vote des prochains budgets.

M. COLEAU est invité à reformuler sa question en présence du Maire.

M. COLEAU revient sur la sollicitation qu'il a émise aux fins de consultation des documents budgétaires, estimant que son droit d'information n'a pas été respecté.

Ce point est traité en questions diverses.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur SEURON fait procéder au vote.

Décision du Conseil municipal :

Par 11 voix Pour et 3 abstentions (Mme LE PESSEC, MM. VANDERSCHILT, COLEAU), le Conseil approuve le compte administratif du budget principal et le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2013.

4. AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Il propose d'affecter les résultats comme suit :

➤ **Budget principal :**

- Excédent de fonctionnement :	112.564,07 euros
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	112.564,07 euros
- Affectation en investissement (1068) :	0,00 euros

➤ **Budget annexe commerces :**

- Excédent de fonctionnement :	8.398,32 euros
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	8.398,32 euros
- Affectation en investissement (1068) :	0,00 euros

Le report intégral des résultats en fonctionnement se justifie par la nécessité d'équilibrer la section d'investissement du budget annexe commerces, en fin d'opération, par un virement de crédits émanant de la section de fonctionnement du budget principal.

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil municipal :

Par 12 voix Pour et 3 abstentions (Mme LE PESSEC, MM. VANDERSCHILT, COLEAU), le Conseil approuve l'affectation des résultats du budget principal et l'affectation des résultats du budget annexe commerces.

5. TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur le Maire propose de maintenir à niveau constant les taux de fiscalité directe locale, soit :

- Taxe d'habitation : 17,56%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,73 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 78,39 %

Pour un produit fiscal attendu de 397.959,00 euros.

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil approuve les taux d'imposition proposés.

6. BUDGETS PRIMITIFS

Monsieur le Maire propose les budgets primitifs de l'exercice 2014 comme suit :

Dépenses		
<i>Chap./ opération</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	154 057,90
21	Immobilisations corporelles	277 282,99
100	<i>Aménagement école</i>	<i>12 708,73</i>
105	<i>Rhéhabilitation école HQE</i>	<i>235 000,00</i>
30	<i>Aménagement trottoirs - Voirie</i>	<i>13 594,76</i>
80	<i>Aménagement de la Morquenne</i>	<i>9 479,50</i>
801	<i>Local pêche</i>	<i>1 500,00</i>
NI	<i>Opération non-individualisée</i>	<i>5 000,00</i>
23	Immobilisations en cours	3 000,00
24	<i>Eglise</i>	<i>3 000,00</i>
Dépenses d'investissement cumulées		434 340,89

Recettes		
<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>
10	Dotations, fonds divers et reserves	9 222,13
13	Subventions d'investissement reçues	64 986,81
16	Emprunts et dettes assimilés	100 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00
Total recettes d'investissement		224 208,94
001	Excédent d'investissement reporté	210 131,95
Recettes d'investissement cumulées		434 340,89

Dépenses		
Chap. /Articles	Désignation	Total Budget
011	Charges à caractère général	289 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	470 000,00
014	Atténuations de produits	1 600,00
65	Autres charges de gestion courante	285 427,42
66	Charges financières	36 000,00
67	Charges exceptionnelles	20,00
Dépenses de fonctionnement cumulées		1 082 397,42

Recettes		
Chap.	Désignation	Total Budget
013	Atténuations de charges	23 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	23 000,00
73	Impôts et taxes	662 891,35
74	Dotations, subventions et participations	233 942,00
75	Autres produits de gestion courante	24 000,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00
Total recettes de fonctionnement		969 833,35
002	Excédent de fonctionnement reporté	112 564,07
Recettes de fonctionnement cumulées		1 082 397,42

BUDGET ANNEXE COMMERCES

Dépenses		
Chap.	Désignation	Montants
16	Emprunts et dettes assimilés	67 000,00
20	Immobilisations incorporelles	11 491,12
21	Immobilisations corporelles	368 128,16
23	Immobilisations en cours	3 114,85
Dépenses d'investissement cumulées		449 734,13

Recettes		
Chap.	Désignation	Montants
13	Subventions d'investissement reçues	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	179 557,81
021	Virement de la section de fonctionnement	170 176,32
Recettes d'investissement cumulées		449 734,13

Dépenses		
Chap.	Désignation	Montants
011	Charges à caractère général	18 500,00
66	Charges financières	36 010,00
023	Virement à la section d'investissement	170 176,32
Dépenses de fonctionnement cumulées		224 686,32

Recettes		
Chap.	Désignation	Montants
74	Dotations, subventions et participations	185 927,42
75	Autres produits de gestion courante	30 360,58
002	Excédent de fonctionnement reporté	8 398,32
Recettes de fonctionnement cumulées		224 686,32

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil municipal :

Par 12 voix Pour et 3 abstentions, le Conseil adopte les budgets primitifs 2014 du budget principal et du budget annexe commerces.

7. INVESTISSEMENT : DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une délibération du 1^{er} février 2014, par laquelle une demande de subvention a été déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en réponse à un appel à projets d'investissements.

Le programme d'investissements proposé se limite à la mise aux normes des locaux destinés à accueillir les activités périscolaires et extrascolaires et à dégager une première dotation en matériel pour le service qui sera créé à cet effet.

Outre le financement de la CAF, une partie du programme d'investissements (réhabilitation de l'ancienne salle informatique) est également éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), enveloppe d'Etat dont la décision relève de Monsieur le Sous-préfet.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de solliciter ce financement au titre de la DETR conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Taux	Montants
Réhabilitation ancienne salle informatique	8 482,78	CAF	40%	3 393,11
		Etat :		
		DETR	40%	3 393,11
		Commune	20%	1 696,56
TOTAL	8 482,78	TOTAL		8 482,78

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Approuve le programme d'investissements et le plan de financement prévisionnel**
- **Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**
- **Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les engagements et accomplir toutes les démarches y afférent.**

8. COMPOSITION DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire sollicite les conseillers volontaires et le vote du Conseil pour composer différentes commissions.

Décision du Conseil :

Vu les candidatures exprimées pour la composition des différentes commissions, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Composent la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires	Suppléants
M. Eric DELVAUX, Maire	
Claude REGNIEZ	Jean SEURON
Vincent MUYS	Ludovic BLIMER
Olivier COLEAU	Jean-Yves VANDERSCHILT

Composent la commission Aménagement :

Jean SEURON, Ludovic BLIMER, Vincent MUYS, Claude REGNIEZ, Isabelle NORTIER, Jean-Yves VANDERSCHILT.

Composent la commission Vie scolaire et culturelle :

Nicole BETREMA, Anne-Marie CARPENTIER, Sophie TISON, Claude REGNIEZ, Carine HASSELIN, Christine LE PESSEC.

Composent la commission Vie sociale :

Philippe HAYE, Isabelle NORTIER, Carine HASSELIN, Rebecca CARNELOS, Anne-Marie CARPENTIER, Ludovic BLIMER, Christine LE PESSEC.

9. DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

Monsieur le Maire sollicite les conseillers volontaires et le vote du Conseil pour désigner les délégués au sein des EPCI.

Décision du Conseil :

Vu les candidatures exprimées pour la composition des différentes commissions, le Conseil municipal désigne :

Délégués au sein du SIDEGAV :

Titulaires	Suppléant
Philippe HAYE	Anne-Marie CARPENTIER
Olivier COLEAU	

Délégués au sein du syndicat intercommunal d'assainissement :

Titulaires	Suppléants
Claude REGNIEZ	Vincent MUYS
Jean SEURON	Christine LE PESSEC

Délégué au sein du SIDEN :

Jean-Yves VANDERSCHILT.

10. INDEMNITES

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer les indemnités respectives du Maire et des Adjoint comme suit :

- Maire : 21,5% de l'indice 1015
- Adjoints au Maire : 8,75% de l'indice 1015

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire relative aux indemnités.

11. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Afin d'optimiser l'efficacité de l'action municipale, Monsieur le Maire demande au Conseil de lui déléguer, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les attributions suivantes, dont il devra rendre compte au Conseil municipal :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil accorde à Monsieur le Maire l'ensemble des délégations sollicitées.

12. QUESTIONS DIVERSES

- **Communication des documents budgétaires**

Monsieur le Maire revient sur les récents e-mails envoyés par les conseillers de l'opposition à l'ensemble des conseillers municipaux, relatifs à la communication des documents budgétaires, dans lesquels ceux-ci déplorent notamment que leur droit à l'information n'aurait pas été respecté.

Or, en la matière, s'il est vrai que les conseillers disposent d'un droit à l'information :

- le délai de 3 jours francs ne s'applique qu'aux convocations et cette disposition a été respectée ;
- l'obligation de communication d'un dossier sur les points inscrits à l'ordre du jour ne s'applique qu'aux communes de plus de 3500 habitants : cette obligation ne s'applique donc pas à la commune d'Avesnes-le-Sec ;
- à notre connaissance, les lois et règlements ne prescrivent aucun délai pour la communication des documents budgétaires.

Ainsi, la mise à disposition pour consultation des documents budgétaires en Mairie a été effectuée dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Au surplus, l'échéance prescrite pour le vote du budget a été reportée, pour cette année 2014, au 30 avril et non au 15, ce qui est toutefois le cas en règle générale.

- **Projet éolien**

Comme il s'y était engagé, Monsieur le Maire apporte la réponse aux questions relatives à ce dossier, posées au cours de la séance du 30 mars.

Pour mémoire, le Maire rappelle ci-après le contenu de l'unique décision du Conseil relative à ce dossier, en date du 30 novembre 2012 :

Décision du Conseil municipal :

Par 9 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. POULAIN par procuration) et 3 voix CONTRE (Mmes LE PESSEC, D'AMICO, PLACIDE), le Conseil :

- *Emet un avis de principe favorable à la réalisation d'un projet éolien sur la commune d'Avesnes-le-Sec*
- *Emet un avis favorable à la poursuite des études relatives à ce projet*
- *Donne mandat à Monsieur le Maire pour la réalisation de toutes les formalités administratives nécessaires dans le cadre de ces études.*

Il apparaît clairement que le Conseil s'est borné explicitement à une décision de principe favorable, la décision définitive ne portant que sur la poursuite des études.

Les accusations en irréversibilité de la décision du Conseil municipal s'en trouvent, de fait, infondées.

En outre, les lettres de réponse à un requérant dont le Maire a été destinataire en copie, émanant de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et de Monsieur le Sous-préfet, abondent en ce sens et précisent également qu'une consultation de la population à ce stade serait prématurée, le résultat des études n'étant pas encore connu.

Enfin, pour répondre à la question de M. COLEAU sur les retombées financières, Monsieur le Maire indique que les annonces de la société WPD n'engagent qu'elle-même et que la municipalité n'a actuellement pas de connaissance précise des revenus qu'elle en percevrait le cas échéant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,



Eric DELVAUX.

CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES-LE-SEC

SEANCE DU 12 AVRIL 2014

COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le douze avril à 10 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du sept avril deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric DELVAUX, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Eric DELVAUX, Jean SEURON (procuration de Nicole BETREMA), Philippe HAYE, Anne-Marie CARPENTIER (procuration de Carine HASSELIN), Claude REGNIEZ, Vincent MUYS, Ludovic BLIMER, Rebecca CARNELOS, Sophie TISON (procuration d'Isabelle NORTIER), Christine LE PESSEC, Jean-Yves VANDERSCHILT, Olivier COLEAU.

Absent(es) excusé(es) :

Mmes Nicole BETREMA (procuration à Jean SEURON), Carine HASSELIN (procuration à Anne-Marie CARPENTIER), Isabelle NORTIER (procuration à Sophie TISON).

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie CARPENTIER.

Monsieur le Maire propose au Conseil l'ajout d'un point supplémentaire : Fixation du seuil d'abandon des poursuites directes.

A l'unanimité, le Conseil accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu de la séance du 30 mars 2014, qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller et sollicite les remarques éventuelles.

M. COLEAU indique que sa demande formulée au cours de la séance du 30 mars, d'une présentation du projet éolien par les sociétés porteuses, ne figure pas au compte rendu.

La présente mention tient lieu de rectification.

Madame LE PESSEC souhaite revenir sur sa question relative à la participation des conseillers de l'opposition aux commissions municipales, à laquelle Monsieur le Maire avait répondu favorablement.

Elle souhaite obtenir communication des textes s'appliquant à la composition des commissions municipales.

La composition des commissions municipales doit être effectuée en application de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En l'absence d'autre remarque, le compte-rendu de la séance du 30 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. FIXATION DU SEUIL D'ABANDON DES POURSUITES DIRECTES

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil une lettre du 11 avril 2014, par laquelle Mme FREVILLE, perceptrice, sollicite une délibération par laquelle le Conseil l'autorise à ne pas effectuer de poursuite en-deçà d'un seuil de produits à recouvrir.

Madame le perceptrice conseille également de fixer ce seuil à 30 euros, de manière à garantir la couverture systématique des frais générés par l'action forcée en recouvrement.

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le conseil fixe à 30 euros le seuil en-deçà duquel il autorise Madame la perceptrice à ne pas engager de poursuites aux fins de recouvrement.

2. COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil les comptes de gestion de Madame la perceptrice. Il rappelle que ces documents retracent les mouvements comptables enregistrés par la perception pour la commune.

Ces comptes de gestion s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

➤ Section de fonctionnement

Dépenses		
Chap.	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	306 304,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	450 282,18
014	Atténuations de produits	1 557,00
65	Autres charges de gestion courante	125 750,61
66	Charges financières	35 897,31
67	Charges exceptionnelles	59 523,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 746,18
Total dépenses de fonctionnement		994 060,37

Recettes		
Chap.	Désignation	Réalisé
013	Atténuations de charges	24 219,45
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	24 453,19
73	Impôts et taxes	671 061,52
74	Dotations, subventions et participations	246 972,08
75	Autres produits de gestion courante	25 271,77
77	Produits exceptionnels	8 515,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 905,40
002	Excédent de fonctionnement reporté	
Recettes nettes de fonctionnement		1 008 399,05
002	Excédent de fonctionnement reporté	98 225,39
Total recettes de fonctionnement		1 106 624,44

Résultat section de fonctionnement	112 564,07
---	-------------------

➤ Section d'investissement

Dépenses		
Chap.	Désignation	Réalisé
16	Emprunts et dettes assimilés	45 304,69
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	12 579,33
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	514 463,44
23	Immobilisations en cours	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 905,40
Total dépenses d'investissement		580 252,86

Recettes		
Chap.	Désignation	Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 638,75
13	Subventions d'investissement reçues	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
21	Immobilisations corporelles	319 271,54
001	Excédent d'investissement reporté	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 746,18
Recettes nettes d'investissement		388 656,47
001	Excédent d'investissement reporté	401 728,34
Total recettes d'investissement		790 384,81

Résultat section d'investissement	210 131,95
--	-------------------

BUDGET ANNEXE COMMERCES

➤ Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chap.	Désignation	Réalisé	Chap.	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	17 003,18	77	Produits exceptionnels	59 500,00
66	Charges financières	34 098,50			
Total dépenses de fonctionnement		51 101,68	Total recettes de fonctionnement		59 500,00

Résultat section de fonctionnement	8 398,32
---	-----------------

➤ Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chap.	Désignation	Réalisé	Chap.	Désignation	Réalisé
16	Emprunts et dettes assimilés	66 666,68	10	Dotations, fonds divers et réserves	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)		13	Subventions d'investissement reçues	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles	48 047,76	16	Emprunts et dettes assimilés	
			18	Compte de liaison	
204	Subventions d'équipement versées		21	Immobilisations corporelles	
21	Immobilisations corporelles	778 942,45	001	Excédent d'investissement reporté	
23	Immobilisations en cours	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		024	Produits des cessions d'immobilisations	
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Total dépenses d'investissement		893 656,89	Recettes nettes d'investissement		100 000,00
			001	Excédent d'investissement reporté	973 214,70
			Total recettes d'investissement		1 073 214,70

Résultat section d'investissement	179 557,81
--	-------------------

RESULTAT AGREGÉ

Résultat agrégé	Résultat de clôture - exercice 2013		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	112 564,07	210 131,95	322 696,02
Budget annexe Commerces	8 398,32	179 557,81	187 956,13
TOTAL	120 962,39	389 689,76	510 652,15

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil municipal :

Par 12 voix Pour et 3 Abstentions (Mme LE PESSEC, MM. VANDERSCHILT, COLEAU), le compte de gestion du budget principal et le compte de gestion du budget annexe de l'année 2013, de Madame la perceptrice sont approuvés.

3. COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte administratif de l'exercice écoulé :

BUDGET PRINCIPAL

➤ Section de fonctionnement

Dépenses		
Chap.	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	306 304,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	450 282,18
014	Atténuations de produits	1 557,00
65	Autres charges de gestion courante	125 750,61
66	Charges financières	35 897,31
67	Charges exceptionnelles	59 523,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 746,18
Total dépenses de fonctionnement		994 060,37

Recettes		
Chap.	Désignation	Réalisé
013	Atténuations de charges	24 219,45
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	24 453,19
73	Impôts et taxes	671 061,52
74	Dotations, subventions et participations	246 972,08
75	Autres produits de gestion courante	25 271,77
77	Produits exceptionnels	8 515,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 905,40
002	Excédent de fonctionnement reporté	
Recettes nettes de fonctionnement		1 008 399,05
002	Excédent de fonctionnement reporté	98 225,39
Total recettes de fonctionnement		1 106 624,44

Résultat section de fonctionnement	112 564,07
---	-------------------

➤ **Section d'investissement**

Dépenses			
<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	45 304,69	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	12 579,33	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	
21	Immobilisations corporelles	514 463,44	
23	Immobilisations en cours	0,00	259 574,26
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 905,40	
Total dépenses d'investissement		580 252,86	259 574,26

Recettes			
<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Restes à réaliser</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 638,75	
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	5 529,25
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	100 000,00
138	Autres subv, d'quipement non-transférables		50 980,96
21	Immobilisations corporelles	319 271,54	
001	Excédent d'investissement reporté		
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	50 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 746,18	
Recettes nettes d'investissement		388 656,47	206 510,21
001	Excédent d'investissement reporté	401 728,34	
Total recettes d'investissement		790 384,81	

Résultat section d'investissement	210 131,95
--	-------------------

BUDGET ANNEXE COMMERCES

➤ Section de fonctionnement

Dépenses		
Chap.	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	17 003,18
66	Charges financières	34 098,50
Total dépenses de fonctionnement		51 101,68

Recettes		
Chap.	Désignation	Réalisé
77	Produits exceptionnels	59 500,00
Total recettes de fonctionnement		59 500,00

Résultat section de fonctionnement	8 398,32
---	-----------------

➤ Section d'investissement

Dépenses			
Chap.	Désignation	Réalisé	Restes à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilés	66 666,68	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)		
20	Immobilisations incorporelles	48 047,76	11 491,12
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	778 942,45	368 128,16
23	Immobilisations en cours	0,00	3 114,85
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
Total dépenses d'investissement		893 656,89	382 734,13

Recettes			
Chap.	Désignation	Réalisé	Restes à réaliser
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement reçues	100 000,00	100 000,00
Recettes nettes d'investissement		100 000,00	100 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	973 214,70	
Total recettes d'investissement		1 073 214,70	

Résultat section d'investissement	179 557,81
--	-------------------

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur Jean SEURON prend la Présidence de la séance.

M. COLEAU émet une question et une remarque :

Il demande si l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires, bien que non-obligatoire, sera ou non organisé préalablement au vote des prochains budgets.

M. COLEAU est invité à reformuler sa question en présence du Maire.

M. COLEAU revient sur la sollicitation qu'il a émise aux fins de consultation des documents budgétaires, estimant que son droit d'information n'a pas été respecté.

Ce point est traité en questions diverses.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur SEURON fait procéder au vote.

Décision du Conseil municipal :

Par 11 voix Pour et 3 abstentions (Mme LE PESSEC, MM. VANDERSCHILT, COLEAU), le Conseil approuve le compte administratif du budget principal et le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2013.

4. AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Il propose d'affecter les résultats comme suit :

➤ **Budget principal :**

- Excédent de fonctionnement :	112.564,07 euros
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	112.564,07 euros
- Affectation en investissement (1068) :	0,00 euros

➤ **Budget annexe commerces :**

- Excédent de fonctionnement :	8.398,32 euros
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	8.398,32 euros
- Affectation en investissement (1068) :	0,00 euros

Le report intégral des résultats en fonctionnement se justifie par la nécessité d'équilibrer la section d'investissement du budget annexe commerces, en fin d'opération, par un virement de crédits émanant de la section de fonctionnement du budget principal.

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil municipal :

Par 12 voix Pour et 3 abstentions (Mme LE PESSEC, MM. VANDERSCHILT, COLEAU), le Conseil approuve l'affectation des résultats du budget principal et l'affectation des résultats du budget annexe commerces.

5. TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur le Maire propose de maintenir à niveau constant les taux de fiscalité directe locale, soit :

- Taxe d'habitation : 17,56%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,73 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 78,39 %

Pour un produit fiscal attendu de 397.959,00 euros.

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil approuve les taux d'imposition proposés.

6. BUDGETS PRIMITIFS

Monsieur le Maire propose les budgets primitifs de l'exercice 2014 comme suit :

Dépenses		
<i>Chap./ opération</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	154 057,90
21	Immobilisations corporelles	277 282,99
100	Aménagement école	12 708,73
105	Rhéhabilitation école HQE	235 000,00
30	Aménagement trottoirs - Voirie	13 594,76
80	Aménagement de la Morquenne	9 479,50
801	Local pêche	1 500,00
NI	Opération non-individualisée	5 000,00
23	Immobilisations en cours	3 000,00
24	Eglise	3 000,00
Dépenses d'investissement cumulées		434 340,89

Recettes		
<i>Chap.</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>
10	Dotations, fonds divers et reserves	9 222,13
13	Subventions d'investissement reçues	64 986,81
16	Emprunts et dettes assimilés	100 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00
Total recettes d'investissement		224 208,94
001	Excédent d'investissement reporté	210 131,95
Recettes d'investissement cumulées		434 340,89

Dépenses		
Chap. /Articles	Désignation	Total Budget
011	Charges à caractère général	289 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	470 000,00
014	Atténuations de produits	1 600,00
65	Autres charges de gestion courante	285 427,42
66	Charges financières	36 000,00
67	Charges exceptionnelles	20,00
Dépenses de fonctionnement cumulées		1 082 397,42

Recettes		
Chap.	Désignation	Total Budget
013	Atténuations de charges	23 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	23 000,00
73	Impôts et taxes	662 891,35
74	Dotations, subventions et participations	233 942,00
75	Autres produits de gestion courante	24 000,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00
Total recettes de fonctionnement		969 833,35
002	Excédent de fonctionnement reporté	112 564,07
Recettes de fonctionnement cumulées		1 082 397,42

BUDGET ANNEXE COMMERCES

Dépenses		
Chap.	Désignation	Montants
16	Emprunts et dettes assimilés	67 000,00
20	Immobilisations incorporelles	11 491,12
21	Immobilisations corporelles	368 128,16
23	Immobilisations en cours	3 114,85
Dépenses d'investissement cumulées		449 734,13

Recettes		
Chap.	Désignation	Montants
13	Subventions d'investissement reçues	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	179 557,81
021	Virement de la section de fonctionnement	170 176,32
Recettes d'investissement cumulées		449 734,13

Dépenses		
Chap.	Désignation	Montants
011	Charges à caractère général	18 500,00
66	Charges financières	36 010,00
023	Virement à la section d'investissement	170 176,32
Dépenses de fonctionnement cumulées		224 686,32

Recettes		
Chap.	Désignation	Montants
74	Dotations, subventions et participations	185 927,42
75	Autres produits de gestion courante	30 360,58
002	Excédent de fonctionnement reporté	8 398,32
Recettes de fonctionnement cumulées		224 686,32

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil.

Décision du Conseil municipal :

Par 12 voix Pour et 3 abstentions, le Conseil adopte les budgets primitifs 2014 du budget principal et du budget annexe commerces.

7. INVESTISSEMENT : DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une délibération du 1^{er} février 2014, par laquelle une demande de subvention a été déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en réponse à un appel à projets d'investissements.

Le programme d'investissements proposé se limite à la mise aux normes des locaux destinés à accueillir les activités périscolaires et extrascolaires et à dégager une première dotation en matériel pour le service qui sera créé à cet effet.

Outre le financement de la CAF, une partie du programme d'investissements (réhabilitation de l'ancienne salle informatique) est également éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), enveloppe d'Etat dont la décision relève de Monsieur le Sous-préfet.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de solliciter ce financement au titre de la DETR conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Taux	Montants
Réhabilitation ancienne salle informatique	8 482,78	CAF	40%	3 393,11
		Etat :		
		DETR	40%	3 393,11
		Commune	20%	1 696,56
TOTAL	8 482,78	TOTAL		8 482,78

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Approuve le programme d'investissements et le plan de financement prévisionnel**
- **Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**
- **Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les engagements et accomplir toutes les démarches y afférent.**

8. COMPOSITION DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire sollicite les conseillers volontaires et le vote du Conseil pour composer différentes commissions.

Décision du Conseil :

Vu les candidatures exprimées pour la composition des différentes commissions, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Composent la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires	Suppléants
M. Eric DELVAUX, Maire	
Claude REGNIEZ	Jean SEURON
Vincent MUYS	Ludovic BLIMER
Olivier COLEAU	Jean-Yves VANDERSCHILT

Composent la commission Aménagement :

Jean SEURON, Ludovic BLIMER, Vincent MUYS, Claude REGNIEZ, Isabelle NORTIER, Jean-Yves VANDERSCHILT.

Composent la commission Vie scolaire et culturelle :

Nicole BETREMA, Anne-Marie CARPENTIER, Sophie TISON, Claude REGNIEZ, Carine HASSELIN, Christine LE PESSEC.

Composent la commission Vie sociale :

Philippe HAYE, Isabelle NORTIER, Carine HASSELIN, Rebecca CARNELOS, Anne-Marie CARPENTIER, Ludovic BLIMER, Christine LE PESSEC.

9. DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

Monsieur le Maire sollicite les conseillers volontaires et le vote du Conseil pour désigner les délégués au sein des EPCI.

Décision du Conseil :

Vu les candidatures exprimées pour la composition des différentes commissions, le Conseil municipal désigne :

Délégués au sein du SIDEGAV :

Titulaires	Suppléant
Philippe HAYE	Anne-Marie CARPENTIER
Olivier COLEAU	

Délégués au sein du syndicat intercommunal d'assainissement :

Titulaires	Suppléants
Claude REGNIEZ	Vincent MUYS
Jean SEURON	Christine LE PESSEC

Délégué au sein du SIDEN :

Jean-Yves VANDERSCHILT.

10. INDEMNITES

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer les indemnités respectives du Maire et des Adjoint comme suit :

- Maire : 21,5% de l'indice 1015
- Adjoints au Maire : 8,75% de l'indice 1015

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire relative aux indemnités.

11. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Afin d'optimiser l'efficacité de l'action municipale, Monsieur le Maire demande au Conseil de lui déléguer, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les attributions suivantes, dont il devra rendre compte au Conseil municipal :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

Décision du Conseil :

A l'unanimité, le Conseil accorde à Monsieur le Maire l'ensemble des délégations sollicitées.

12. QUESTIONS DIVERSES

- **Communication des documents budgétaires**

Monsieur le Maire revient sur les récents e-mails envoyés par les conseillers de l'opposition à l'ensemble des conseillers municipaux, relatifs à la communication des documents budgétaires, dans lesquels ceux-ci déplorent notamment que leur droit à l'information n'aurait pas été respecté.

Or, en la matière, s'il est vrai que les conseillers disposent d'un droit à l'information :

- le délai de 3 jours francs ne s'applique qu'aux convocations et cette disposition a été respectée ;
- l'obligation de communication d'un dossier sur les points inscrits à l'ordre du jour ne s'applique qu'aux communes de plus de 3500 habitants : cette obligation ne s'applique donc pas à la commune d'Avesnes-le-Sec ;
- à notre connaissance, les lois et règlements ne prescrivent aucun délai pour la communication des documents budgétaires.

Ainsi, la mise à disposition pour consultation des documents budgétaires en Mairie a été effectuée dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Au surplus, l'échéance prescrite pour le vote du budget a été reportée, pour cette année 2014, au 30 avril et non au 15, ce qui est toutefois le cas en règle générale.

- **Projet éolien**

Comme il s'y était engagé, Monsieur le Maire apporte la réponse aux questions relatives à ce dossier, posées au cours de la séance du 30 mars.

Pour mémoire, le Maire rappelle ci-après le contenu de l'unique décision du Conseil relative à ce dossier, en date du 30 novembre 2012 :

Décision du Conseil municipal :

Par 9 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. POULAIN par procuration) et 3 voix CONTRE (Mmes LE PESSEC, D'AMICO, PLACIDE), le Conseil :

- *Emet un avis de principe favorable à la réalisation d'un projet éolien sur la commune d'Avesnes-le-Sec*
- *Emet un avis favorable à la poursuite des études relatives à ce projet*
- *Donne mandat à Monsieur le Maire pour la réalisation de toutes les formalités administratives nécessaires dans le cadre de ces études.*

Il apparaît clairement que le Conseil s'est borné explicitement à une décision de principe favorable, la décision définitive ne portant que sur la poursuite des études.

Les accusations en irréversibilité de la décision du Conseil municipal s'en trouvent, de fait, infondées.

En outre, les lettres de réponse à un requérant dont le Maire a été destinataire en copie, émanant de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et de Monsieur le Sous-préfet, abondent en ce sens et précisent également qu'une consultation de la population à ce stade serait prématurée, le résultat des études n'étant pas encore connu.

Enfin, pour répondre à la question de M. COLEAU sur les retombées financières, Monsieur le Maire indique que les annonces de la société WPD n'engagent qu'elle-même et que la municipalité n'a actuellement pas de connaissance précise des revenus qu'elle en percevrait le cas échéant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,



Eric DELVAUX.